



## DU TRAITEMENT DES CONTRACTUELS

Monsieur le Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de Bordeaux, la CGT SPIP 47 souhaite vous alerter sur le traitement dont fait l'objet notre collègue contractuel éducateur spécialisé (binôme de soutien) attaché au SPIP 47.

Alors que notre collègue signale depuis plusieurs mois à la direction locale et régionale des difficultés, il est de notre devoir de dénoncer l'absence de tentative pour trouver une solution objective et apaisée aux problèmes rencontrés.

La seule réponse de notre hiérarchie a été de conseiller une reconversion professionnelle à l'éducateur spécialisé travaillant depuis janvier 2013 pour le ministère de la justice (A.P. ; P.J.J).

En vue de faire le point sur sa situation et d'envisager une rupture conventionnelle, notre collègue a sollicité un entretien avec le DRH de la DIR de Bordeaux. Le 23/05/2018, il a été reçu par votre adjoint, le DIPPR et le DRH de la DIR de Bordeaux.

Lesquels, après avoir listé les points qui seraient à l'origine des dysfonctionnements, ont invité notre collègue à démissionner d'ici un mois sinon il ferait l'objet d'un licenciement pour faute. Faute motivée par des reproches faits en entretien d'évaluation, laquelle n'avait même pas encore été notifiée.

Jamais un personnel titulaire rencontrant des difficultés n'a ainsi été poussé à la démission ou menacé de licenciement pour faute sans l'engagement d'une procédure disciplinaire – permettant ainsi de garantir les droits de la défense.

Que devons nous penser de ce traitement qui fait fi de cette procédure ?

Les principes de luttres contre les risques psychosociaux mis en avant par l'administration centrale ne concerneraient-ils que les personnels titulaires et non les personnels contractuels ?

Cette situation est d'autant plus regrettable et inquiétante que vous nous avez informé par courrier début 2018 que vous feriez appel à des contractuels pour palier aux importantes carences en ressources humaines des SPIP de la DIR de Bordeaux...

**Le 28/06/18**  
**CGT Travailleurs S.P.I.P. 47**